

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 13 représentants 18 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 20 représentants 25 voix

Délibération n° BS-2022/22

Objet : Soutenir le développement de l'agriculture biologique en Chartreuse

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix VIAL Cédric	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix LAVAL Sylvain
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix BERANGER Nathalie Eric SANDRAZ	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix EYMERY Clémentine à VIAL Cédric
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Céline SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix HABFAST Claus à MOREL Véronique	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique ENGRAND Christophe

Votants (en voix) : 25
 Exprimés (en voix): 25
 Pour : 25
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Soutenir le développement de l'agriculture biologique en Chartreuse

Dans le prolongement de la réalisation de l'état des lieux de l'agriculture biologique en Chartreuse (conduit en 2020 par les Chambres d'agriculture de l'Isère et Savoie Mont-Blanc), une seconde étape est envisagée en mettant le focus sur les projets d'installation en production végétale biologique sur petites surfaces (maraîchage, petits fruits, ppam).

En lien avec les maraîchers / maraîchères bio installé·e·s en Chartreuse et les structures techniques spécialisées, il s'agira :

- De caractériser davantage les projets d'installation : Analyse qualitative des projets d'installation en production végétale biologique sur petites surfaces (= hors grandes cultures) en mettant en avant les facteurs de réussite ou d'échec et recensement des besoins.

- De proposer des actions concrètes et démonstratives à destination des agriculteurs du territoire : Animation d'une rencontre entre porteurs de projets en maraîchage biologique (et autres productions végétales sur petites surfaces) et maraîchers / maraîchères installé·e·s en AB en Chartreuse, restitution de l'analyse qualitative ; partage d'expériences entre porteurs de projets et maraîchers / maraîchères installés, échanges sur les pistes et leviers d'actions et lien avec le PAiT auquel participe le PNRC, en vue de l'approvisionnement en production végétale bio de la restauration collective en Chartreuse.

Plan de financement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais d'expertise CA	5 000,40 €	Région AuRA	2 916,90 €
		UE – FEADER – Mesure 16.71	2 083,50 €
TOTAL	5 000,40 €	TOTAL	5 000,40 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet d'opération et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes en lien avec le dossier déposé dans le cadre du FEADER (Mesure 16.71),**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces projets.**

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

